

ECURIE BAYARD

**A.S.B.L.
DINANT**



« BAYARD CONTACTS »
périodique trimestriel

3^{ème} TRIMESTRE 2018

EDITEUR RESPONSABLE :
HENROT H Rue de Meursault
22, B-5590 CINEY



**SAMEDI 30 JUIN
DIMANCHE 1 JUILLET 2018**

* * * * *

**24^{ème}
RALLYE-SPRINT
du ZONING d'
ACHENE**

<http://www.ecurie-bayard.be>
E-mail : info@ecurie-bayard.be

24ème

RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE

Samedi 30 juin & Dimanche 1 juillet 2018

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2018/016

Adresse des Vérifications Administratives :

CHAPITEAU BAYARD

Rue de Gorimont 1 - 5590 ACHENE (Zoning)

Tél (0475) 39.63.49 - (0476) 79.24.00

GPS 50°15'44.98"N 5°03'22.27"E

REMARQUES : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général
R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes / R.P.R.S. = Règlement Particulier Rallyes-Sprints

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES

PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR

CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT

CHAMPIONNAT PROVINCIAL Luxembourg

HISTO - DEMO

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Commune de Ciney
Police Locale de Ciney
F.C. Chevetogne

<http://ecurie-bayard.be>

E-mail : info@ecurie-bayard.be

REGLEMENT PARTICULIER

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des voitures (Voir Art. 27.5.1 du RPR)

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1992 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1992, à minuit.

Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution, même non implantés avant le 31 décembre 1992, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c**) ci-dessous).**

L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.**

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

d) Des **contrôles de cylindrée et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.**

e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

f) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).**

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "**conduites intérieures**" sont autorisées à participer ; les voitures du type "**cabriolet/roadster**" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé **ou** si elles sont munies d'un arceau "**6 points**" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'**arceau de sécurité** (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, **fortement recommandé**. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, **conseillé**.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

TIMING

MARDI 29 MAI 2018 : Parution du règlement et date de début des paiements et engagements.

LUNDI 25 JUIN 2018

09 h 00 : Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros.
22 h 00 : Attribution des numéros.

MARDI 26 JUIN 2018

16 h 00 : Affichage de la liste des engagés sur nos outils informatique: Site WEB : <http://ecurie-bayard.be>
Facebook **ecurie-bayard**

SAMEDI 30 JUIN 2018

14 h 00 : Ouverture de la permanence
14 h 00 : Ouverture des vérifications administratives **CHAPITEAU BAYARD**
Rue de Gorimont 1, 5590 ACHENE (Zoning).
Tél. (0476) 79.24.00 - (0475) 39.63.49 - (0475) 40.44.94
14 h 00 : Distribution des road-books et début des reconnaissances.
16 h 00 : Ouverture des vérifications techniques (Art. 8) : **CHAPITEAU BAYARD**
Rue de Gorimont 1, 5590 ACHENE (Zoning).
18 h 00 : Fermeture des vérifications administratives.
19 h 30 : Fin des reconnaissances.
20 h 00 : Fermeture des vérifications techniques.

DIMANCHE 1 JUILLET 2018

06 h 45 : Ouverture des vérifications administratives complémentaires : **CHAPITEAU BAYARD, Achêne.**
(NB : pas de reconnaissances le dimanche)
07 h 00 : Ouverture des vérifications techniques : uniquement pour les équipages ayant reçu l'autorisation préalable de la Direction de Course) : **CHAPITEAU BAYARD, Achêne.**
07 h 30 : Fermeture des vérifications techniques.
07 h 30 : Fermeture des vérifications administratives.
08 h 15 : Affichage de la liste des voitures qualifiées : **CHAPITEAU BAYARD, Achêne.**
08 h 45 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 1.
11 h 35 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 2.
14 h 25 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 3.
16 h 40 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 4.
17 h 38 : Rentrée voiture n° 1 au parc fermé.
+ 30' : Affichage officieux des résultats après rentrée de la dernière voiture.
+ 30' : Affichage officiel des résultats.
+ 30' : Proclamation des résultats et remise des prix.

DIRECTION DE COURSE

| | | |
|--|----------------------|-----------|
| <u>Directeur de Course</u> : | Cédric SMOOS | Lic. 0856 |
| <u>Directeurs de Course Adjoints</u> : | Hugues HENROT | Lic. 0835 |
| | Christophe CEULEMANS | Lic. 0877 |
| | Eric DIDION | Lic. 0961 |
| | Eric GARNIER | Lic. 0907 |
| | André DEBARSY | Lic. 0924 |
| <u>Secrétaire</u> | Magali SOREE | Lic. 0808 |
| <u>Secrétaires Adjoints</u> : | Annie GOIS | |
| | Marie-Claire TEISE | |
| | Monique DEWEZ | |
| | Emilie DUVAL | |
| | Chantal FOURNAUX | |
| | Pierre MISSON | |
| <u>Directeur de la Sécurité</u> : | Jean-Marie GERARD | Lic. 0836 |

| | | |
|---|--|---|
| <u>Directeurs Adjoints de la Sécurité :</u> | Joel CHAMBERLAN Bernard MARLAIRE Cédric WAUTOT Christian PRIGNON Ludovic DAVE | Lic. 0814 Lic. 0986 Lic. 0875 Lic. 0812 Lic. 0947 |
| <u>Equipes de Sécurité :</u> | BRXTTrt | |
| <u>Responsable ES :</u> | Louis MODAVE | Lic. 0653 |
| <u>Chef de Sécurité :</u> | Frédéric GOBAUX | Lic. 22206 |
| <u>Relations avec les Concurrents :</u> | Léon BLASUTIG | Lic. 0850 |
| <u>Bureau des Calculs :</u> | Giovanni SGHERZI | |
| <u>Responsable des Parcs</u> | Joel CHAMBERLAN | |
| <u>Equipe chargée des parcs</u> | CCBD | |
| <u>Service d'Intervention Rapide :</u> | C.R.S. | |
| <u>Extra-Sportif :</u> | Cédric WAUTOT Emilie DUVAL Marylène VILVAL Tiffany Degraeve | |
| <u>Responsables du Matériel :</u> | Jean-Marie GERARD José BARTHELEMY | |
| <u>Responsables des Contrôles :</u> | Chantal FOURNAUX Myriam DEFOSSET | |
| <u>Secours médicaux :</u> | - Médecin : Docteur C.R.S. - Equipe médicale : C.R.S. - Ambulances : Param Services - Nombre : 2 | |

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

| | | |
|----------------------------------|---|--|
| <u>Commissaires Sportifs :</u> | Michel ROQUET, Président. Martine JACQUEMIN Michel ROQUET (JR), stagiaire | Lic. 0951 Lic. 0752 Lic. 0853 |
| <u>Observateur :</u> | Christophe DEMARCHE | Lic. 0998 |
| <u>Commissaires Techniques :</u> | Jean-Claude LEMMENS, Président Bernard MENU Olivier MENU Daniel RIHOUX Eric GERLACHE Patrick NEZER Romain BARTHELEMY, stagiaire Josette DOCQ, secrétaire | Lic. 0467 Lic. 0021 Lic. 0718 Lic. 0813 Lic. 0454 Lic. 0460 Lic. 0927 Lic. 0717 |
| <u>Inspecteurs Sécurité :</u> | Steve JAUQUET | Lic. 0301 |

PERMANENCES

| | |
|----------------------------|--|
| Avant l'épreuve : | DIDION Eric , Secrétaire général, rue du Village, 8, B-5560 Finnevaux Tél. (0491) 22.33.87 E-mail : didion.eric@gmail.com SMOOS Cédric , Directeur de Course, rue des Marbriers, 20, 6567 Labuissière Tél. (0476) 79.24.00 E-mail : smoos.c@gmail.com |
| Pendant l'épreuve : | CHAPITEAU BAYARD , rue de Gorimont, 1, B-5590 ACHENE (Zoning) Tél. (0476) 79.24.00 - (0474) 40.44.94 |
| Après l'épreuve : | DIDION Eric , Secrétaire général, rue du Village, 8, B-5560 Finnevaux Tél. (0491) 22.33.87 |

INTERNET : <http://ecurie-bayard.be> ----- E-mail : info@ecurie-bayard.be

TABLEAU D’AFFICHAGE

CHAPITEAU BAYARD, rue de Gorimont, 1, B-5590 ACHENE (Zoning)
Tél. (0476) 79.24.00 - (0474) 40.44.94

ORGANISATION

Article 1 DEFINITION

Les SAMEDI 30 JUIN et DIMANCHE 1 JUILLET 2018, l'épreuve dénommée « 24^{ème} RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE", comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie - Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est pas OPEN (ENPA)

Article 2 PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement **en show** d'une longueur de 14.890 m dont 1740m de terre et sur 17.240 m. de liaison, à parcourir 4 fois, soit un total de 128.520 m, dont 59.560 m. de classement (46,34 %)

Article 3 ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**).

Article 4 NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents (20%) qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 10.06.2018 à 20.00 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 concurrents (20%) qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

Article 5 ENGAGEMENTS - ATTRIBUTION DES NUMEROS

A) ENGAGEMENT (Important : voir Art. 9 du R.S.G.)

Les bulletins d'engagement lisiblement complétés, accompagné de la fiche adéquate des « Vérifications » et du formulaire "Photocopies des licences", devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt le **MARDI 29 MAI 2018** et, au plus tard, le **LUNDI 25 JUIN 2018**, à 09h00, à l'adresse suivante :

ECURIE BAYARD, rue De Meursault, 22, 5590 LEIGNON

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

NB : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

IBAN BE33 0018 3636 0146 / BIC GEBABEBB intitulé Dinant asbl Ecurie Bayard, Avenue des Combattants, 54, 5500 DINANT, avec la mention " RS ACHENE 2018, équipage / ", avant le lundi 25 juin 2018, à 9 h.
(Attention aux délais bancaires).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **145 €** Pour les Divisions 1/2/3, PH Classic et PH S/R.
- **180 €** pour la Division 4.
- **100 €** pour la Division Histo-Démo.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2018 :

Dans le cas de **1 membre de l'équipage**, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à **132,50 €**

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à **167,50 €**

Dans le cas de **2 membres de l'équipage**, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à **120 €**

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à **155 €**

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve et au maximum 1 heure avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 17h00, le samedi 30 JUIN 2018, moyennant le paiement d'une majoration (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (voir Art. 5 du R.P.R.S.)

L'attribution des numéros aura lieu le lundi 25 juin, à 22h00. La diffusion de la liste numérotée se fera le mardi 26 juin 16h via nos canaux de communication – Site web & Page Facebook Tél. (0476) 79.24.00.

Les numéros en Divisions 1, 2, 3 et 4 seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

Article 6 ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'Assistance : rue de Gorimont, CH IN, au croisement avec la rue de la Grosse Bôle à 5590 Achêne.

L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, de même que l'usage de sac poubelles pour collecter vos débris, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

L'usage de barbecue est strictement interdit dans l'enceinte du parc d'assistance.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : **OUI** Situation : Station ESSO, avenue d'Huart, à 5590 Fays-Achêne.

Article 7 RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue librement **UNIQUEMENT** le **SAMEDI 30 JUIN 2018** entre 14h00 et 19h30.

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT.

Article 8 PARC FERME

Le Parc Fermé sera situé rue de Gorimont dans la continuité du parc d'assistance sur le Zoning de Achêne (5590).

Important : ce Parc fermé fonctionnera uniquement pour les Regroupements et pour le Parc de fin d'épreuve.

Il n'y aura donc pas de Parc Fermé de départ.

Néanmoins, ce parc sera librement accessible aux concurrents le **DIMANCHE 1 JUILLET 2018**, à partir de 07h30.

Article 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **SAMEDI 30 JUIN 2018** entre 14h00 et 18h00 et le **DIMANCHE 1 JUILLET 2018**, entre 06h45 et 07h30, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille. (NB : pas de reconnaissances autorisées le dimanche matin). Elles se dérouleront sous le CHAPITEAU BAYARD rue de Gorimont, 1, à Achêne (Zoning).

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10€), "TP-B", "TP- A4" ou "TP-A3"(50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un "TP-A4" ou d'un "TP-A3", si nécessaires, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-..." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON. Ces licences et "TP"-..." étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

RAPPEL : Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démon, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Article 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles auront lieu le **SAMEDI 30 JUIN 2018**, entre 16h00 et 20h00 et le **DIMANCHE 1 JUILLET 2018**, entre 07h00 et 07h30, pour les équipages qui auront reçu l'autorisation expresse de la Direction de Course. **Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.** Les voitures de la catégorie Histo-Démon auront un couloir réservé pour le contrôle technique entre 14h00 et 14h30, et ce uniquement le samedi 30 juin 2018.

Elles se situeront rue de Gorimont, 1, le long du chapiteau, sur le Zoning d'Achêne. Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent : Lors du passage au VA

Lieu des éventuelles V.T. finales : dans le Parc Fermé, rue de Gorimont .

Article 11 DEVOIRS DE CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, un concurrent occasionne des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Article 12 OBLIGATION EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition routière, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelle que nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours. (Voir Art 2.6 du Règlement Technique Général).

Emplacement des Vérifications Techniques après abandon ou sortie de route : entrée du Parc fermé, rue de Gorimont , sur le zoning de 5590 Achêne.

Article 13 PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu dans l'ordre décrit ci-dessous, suivant le timing suivant : le dimanche 1 JUILLET 2018, 30 minutes après l'officialisation des résultats, sous le CHAPITEAU BAYARD, rue de Gorimont, 1, à 5590 Achêne (Zoning).

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 3 premiers de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 3 premiers de la Division PH Classic (3 classes confondues) (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Ecurie du classement de la division 4
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} Ecurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Article 14 DIVERS

- a) Chaque équipage recevra un road-book d'assistance.
- b) Des programmes avec la carte du parcours plus une liste des engagés seront en vente aux entrées.
- c) Une restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- d) Logements possibles : - www.dinant-tourisme.be
- www.ciney.be/tourisme

Article 15 LITIGES

Voir les dernières Prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV).

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF 2018 sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

- Monsieur Christophe DEMARCHE, lic. 0998, Administrateur de la CSAP NAMUR, en date du 24.05.2018.
- Monsieur Steve JAUQUET, lic. 0301, Responsable de la Commission "Rallye-Sprint ASAF", en date du 24.05.2018.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :
Steve JAUQUET, lic. n° 0301 en date du 18 avril 2018.

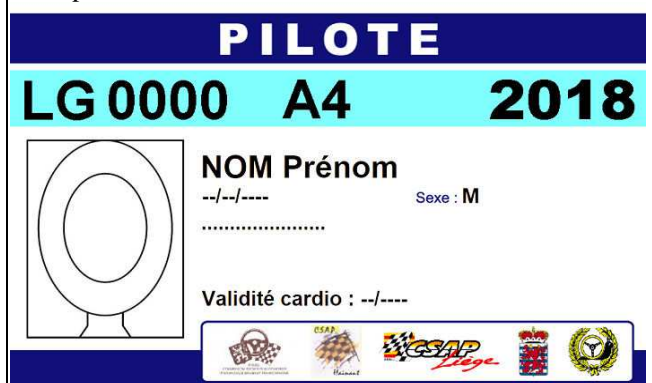
N°

Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

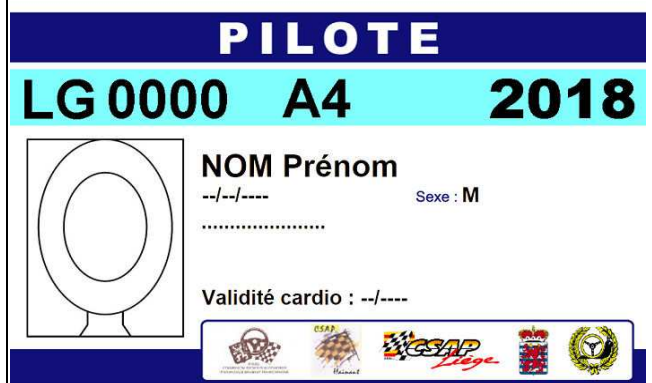
Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

| | |
|--|--|
| <p>Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u></p> <p style="text-align: center;">2018</p> | <p>Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :</p>  <p>Le modèle de licence est divisé en sections : une bande supérieure bleue avec le mot "PILOTE" en blanc ; une bande orange avec le numéro "LG 0000 A4" et l'année "2018" en noir ; un rectangle blanc pour la photo ; le nom "NOM Prénom" suivi de tirets "--/--/----" et "Sexe : M" ; la validité cardio "--/--/----" ; et une bande inférieure avec plusieurs logos (ASAF, VASAP, etc.).</p> |
|--|--|

Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

| | |
|--|--|
| <p>Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u></p> <p style="text-align: center;">2018</p> | <p>Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :</p>  <p>Le modèle de licence est divisé en sections : une bande supérieure bleue avec le mot "PILOTE" en blanc ; une bande orange avec le numéro "LG 0000 A4" et l'année "2018" en noir ; un rectangle blanc pour la photo ; le nom "NOM Prénom" suivi de tirets "--/--/----" et "Sexe : M" ; la validité cardio "--/--/----" ; et une bande inférieure avec plusieurs logos (ASAF, VASAP, etc.).</p> |
|--|--|

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.

RALLYE-SPRINT D'ACHENE

30 JUIN & 1 JUILLET 2018

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT ET LUXEMBOURG

Le présent bulletin d'engagement, complété lisiblement et accompagné de la feuille des Vérifications Techniques, doit être envoyé pour le 25 juin 2018, à 09h00, à l'adresse suivante (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) :

Ecurie Bayard asbl, rue de Meursault, 22, à 5590 LEIGNON

N°

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

| | | | |
|--|--|-----------------|----------------------------|
| Engagement reçu le/...../..... | Paiement reçu le/...../..... | DIVISION | ORDRE D'INSCRIPTION |
| | | CLASSE | |

PILOTE/CONDUITEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
/ « »
 (*biffer la mention inutile)

Né(e) le : Adresse : n° : ...
 Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

| ASAF | | | | | VAS | | | | | N° Licence | Type | Ecurie |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|-------|--------|
| BT | HT | LG | LX | NA | AN | LI | OV | VB | WV | | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
/ « »
 (*biffer la mention inutile)

Né(e) le : Adresse : N° : ...
 Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

| ASAF | | | | | VAS | | | | | N° Licence | Type | Ecurie |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|-------|--------|
| BT | HT | LG | LX | NA | AN | LI | OV | VB | WV | | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | |

VEHICULE

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

| | | | | | |
|--------------------------------|--|---|---|---|--|
| Divisions 1,2,3 et 4 | Division 1 | Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc) | Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc) | Classe 3 Min. A3 (+ de 1600 cc) | |
| | Division 2 | Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc) | Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc) | Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc) | Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc) |
| | | Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc) | Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc) | Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc) | Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 cc) |
| | Division 4 | Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc) | Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc) | Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc) | Classe 15 Min. A3 (=Div.1 ou 2, + de 2500/3000cc) (Pneus de tourisme) |
| Divisions PH Classic et PH S/R | | Classe 16 Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc) | Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc) | Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc) | Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées) |
| Division Histo-Démo | Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L | | | | |

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance". ●.....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le .../.../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

RALLYE-SPRINT DE ACHENE 30 JUIN & 1 JUILLET 2018

n° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

| | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|--|
| Nom : | | | | | Si pseudonyme : | | | | | Prénom : | | Signature : | |
|/ « » | | | | | | | | | | | | | |
| Province | ASAF | | | | | VAS | | | | | N° Licence | Type | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | BT <input type="checkbox"/> | HT <input type="checkbox"/> | LG <input type="checkbox"/> | LX <input type="checkbox"/> | NA <input type="checkbox"/> | AN <input type="checkbox"/> | LI <input type="checkbox"/> | OV <input type="checkbox"/> | VB <input type="checkbox"/> | WV <input type="checkbox"/> | | | |

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

| | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|--|
| Nom : | | | | | Si pseudonyme : | | | | | Prénom : | | Signature : | |
|/ « » | | | | | | | | | | | | | |
| Province | ASAF | | | | | VAS | | | | | N° Licence | Type | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | BT <input type="checkbox"/> | HT <input type="checkbox"/> | LG <input type="checkbox"/> | LX <input type="checkbox"/> | NA <input type="checkbox"/> | AN <input type="checkbox"/> | LI <input type="checkbox"/> | OV <input type="checkbox"/> | VB <input type="checkbox"/> | WV <input type="checkbox"/> | | | |

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Compagnie d'assurance : Police n° :

| Marque - Type | N° Plaque | N° de châssis | Cylindrée | Division | Classe |
|---------------|-----------|---------------|-----------|----------|--------|
| | | |CC | | |

| | |
|----------------------------------|--|
| Numéros de portières/Capot avant | Elargisseurs de voies |
| Pare-brise feuilleté | Pneumatiques |
| Eclairage | Fixations des roues |
| Documents de bord | Fonctionnement des freins |
| Réservoir à essence | Anneaux de remorquage |
| Canalisation d'essence | Conformité de classe |
| Tôle pare-feu avant/arrière | Conformité de division |
| Arceau de sécurité | Vêtements (Combinaison) |
| Ceintures de sécurité / Harnais | Autocollants ASAF |
| Batterie | Divers : |
| Extincteur | * Passeport ASAF PH n° |
| Appui-tête | EN ORDRE <input type="checkbox"/> |
| Casque/ HANS | NON CONFORME <input type="checkbox"/> |
| Fixations dans l'habitacle | Commissaire Technique |
| Publicités sur vitres | Nom/Cachet : |
| Rétroviseurs Ext. / Int. | Licence n°: |
| Ornement extérieur | Visa des vérifications administratives : |
| Echappement | |
| Protections des tuyauteries | |
| Sièges | |

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP

RALLYE-SPRINT DE ACHENE

30 JUIN & 1 JUILLET 2018

N° :

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

| | | | |
|---------------------------|------------|-------------------|-------------|
| Nom : | Prénom : | Signature : | |
| Si pseudonyme : « » | | | |
| ASAF | VAS | N° Licence | Type |
| | | | |

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

| | | | |
|---------------------------|----------------|-------------------|-------------|
| Nom : | Prénom : | Signature : | |
| Si pseudonyme : « » | | | |
| ASAF | VAS | N° Licence | Type |
| | | | |
| Province : | BT HT LG LX NA | AN LI OV VB WV | |
| | | | |

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : **R (VAS), L ou 1J-L**

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

| Marque - Type | N° Plaque | N° de châssis | 1 ^{ère} Année de fabrication |
|---------------|-----------|---------------|---------------------------------------|
| | | | |

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

| | |
|---------------------------------|--|
| Documents de bord | |
| Eclairage | |
| Ceintures de sécurité / Harnais | |
| Extincteur | |
| Casque | |
| Pneumatiques | |
| | Divers : |
| | |
| | |
| | EN ORDRE . |
| | NON CONFORME . |
| | Commissaire Technique |
| | Licence N° : |
| | Nom/Cachet : |
| | |
| | |
| | SECRETARIAT DE L'ORGANISATION : |

24^{ème} RALLYE-SPRINT D'ACHENE

30 JUIN & 1 JUILLET 2018

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT
CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

PALMARES

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

| MARQUE et TYPE DU VEHICULE |
|----------------------------|
| |

| NUMERO ATTRIBUE |
|-----------------|
| |

| CLASSE | DIVISION |
|--------|----------|
| | |

PILOTE

(Nom)

(Prénom)

COPILOTE

(Nom)

(Prénom)